

***QUESTION ECRITE DE Mme Martine DIEZ  
P/Mme Emmanuelle AJON***

## **Tarifs du marché Saint Michel**

Monsieur le Maire,

La ville de Bordeaux a la chance d'avoir en son centre historique le marché Saint Michel, extrêmement vivant et animé, très fréquenté par les Bordelais.

Les commerçants de ce marché ont attiré mon attention sur la problématique des tarifs de droits de place. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour ce type de marchés un tarif uniforme et établi sur les mêmes bases. Or, le marché St Michel paraît échapper à cette règle, certains commerçants devant s'acquitter d'un tarif au mètre linéaire et d'autres au mètre carré.

Aussi, Monsieur le Maire, je souhaiterais connaître les motifs permettant le non respect de l'article L.2331 du CGCT ainsi que les critères permettant d'appliquer des tarifs différents selon les commerçants ?

**Emmanuelle AJON**  
**Conseillère Municipale**

### **M. LE MAIRE. -**

Dernière question de Mme Emmanuelle AJON sur les tarifs du marché Saint-Michel. Je crois que Mme AJON est absente. C'est Mme DIEZ qui posera la question.

### **MME DIEZ. -**

Mme AJON vous prie de l'excuser. Elle est retenue pour des raisons professionnelles en liaison avec la tempête du 23 janvier. Aussi il m'incombe de vous lire la question écrite qu'elle vous a adressée.

La Ville de Bordeaux a la chance d'avoir en son centre historique le marché Saint Michel, extrêmement vivant et animé, très fréquenté par les Bordelais.

Les commerçants de ce marché ont attiré mon attention sur la problématique des tarifs de droits de place.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour ce type de marchés un tarif uniforme et établi sur les mêmes bases. Or, le marché Saint Michel paraît échapper à cette règle, certains commerçants devant s'acquitter d'un tarif au mètre-linéaire et d'autres au mètre-carré.

Aussi, Monsieur le Maire, je souhaiterais connaître les motifs permettant le non respect de l'article L.2331 du CGCT, ainsi que les critères permettant d'appliquer des tarifs différents selon les commerçants ?